VILLE DE ROYAN



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT PARKING DE LA GARE DU 30 JUILLET AU 30 OCTOBRE 2007

EH/CB APM 07/1101

Le Maire de la Ville de ROYAN.

Vu les articles L. 2122-28 et L. 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise ALM ALLAIN, sise Châtenet - 17260 CRAVANS, en date du 25 juillet, pour le compte de la Ville de Royan,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route pendant toute la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise ALM ALLAIN est autorisée à effectuer des travaux (réhabilitation des sanitaires et vestiaires de la Piscine Municipale) parking de la Gare du 30 juillet au 30 octobre 2007.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits sur le parking de la Gare « accès Piscine Municipale ». Cette zone de chantier qui sera aménagée pour le déblaiement et l'approvisionnement des différents corps d'état sera interdite au public pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Une clôture de chantier sera installée pour délimiter cette zone comportant une signalisation adaptée « accès interdit au public » La mise en place et la maintenance sera assurée et à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation et la circulation seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.

ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 25 juillet 2007 Le Maire, H. LE GUEUT

Certifié exécutoire En vertu de l'article L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales le 30 juillet 2007